



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9490^e séance

Vendredi 1^{er} décembre 2023, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. De la Gasca López Domínguez	(Équateur)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Spasse
	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Dai Bing
	Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M. Camilleri
	Mozambique	M. Afonso
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. l'Ambassadeur Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine, qui a assuré la présidence du Conseil pendant le mois de novembre. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Zhang Jun et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/937, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne tout d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter la Chine pour sa présidence du Conseil en novembre, et de vous souhaiter tout particulièrement la bienvenue au Conseil de sécurité, Monsieur le Président. Je vous adresse tous mes vœux pour le mois de décembre. Vous pouvez compter sur notre soutien sans réserve.

Le Royaume-Uni a le plaisir de présenter aujourd'hui deux projets de résolution (S/2023/937 et S/2023/938) qui, ensemble, imposent de lourdes sanctions, y compris un embargo sur les armes, aux Chabab, tout en levant l'ancien embargo sur les armes imposé à la Somalie. Le Royaume-Uni a travaillé en étroite collaboration avec la Somalie pour préparer les deux textes et lui est

reconnaissant de son engagement constructif pendant tout le processus. Le Royaume-Uni remercie également les membres du Conseil pour leur coopération tout au long du processus de négociation, et en particulier les membres africains du Conseil et les parties prenantes régionales, que nous avons consultés de manière étroite du début à la fin. Nous sommes conscients que les textes constituent un compromis pour de nombreuses délégations et nous leur sommes reconnaissants de leur appui.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

France

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2713 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. de Rivière (France) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, alors que vous prenez ce jour la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre.

En premier lieu, je tiens à rappeler que la France soutient sans aucune équivoque la levée de l'embargo sur les armes et les équipements militaires à destination des autorités somaliennes. Elle salue la détermination et les efforts du Gouvernement somalien, mais aussi de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, dans la lutte contre les Chabab. Par ailleurs, la France salue l'adoption il y a quelques instants de la résolution 2713 (2023) renouvelant le régime de sanctions et l'embargo sur les armes contre les Chabab.

La France s'est toutefois abstenue dans le vote sur cette résolution, car elle regrette vivement que la mention du différend territorial entre Djibouti et l'Érythrée, qui figurait ces dernières années dans les résolutions relatives

au régime de sanctions contre les Chabab, ait disparu cette année. La mention du différend dans les précédentes résolutions du Conseil, y compris la résolution relative aux sanctions visant les Chabab, a permis de maintenir l'attention du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, et fait en sorte que la situation ne s'aggrave pas. Nous ne devons pas donner l'impression que le Conseil se désintéresse d'une situation qui continue de constituer une menace à la paix et à la sécurité. En effet, le Conseil doit jouer pleinement son rôle de prévention face à ces menaces et tenir compte de l'ensemble des risques sécuritaires pesant sur la région, y compris les différends territoriaux non réglés, dans son suivi de la situation en Somalie.

En l'absence de mention du différend entre Djibouti et l'Érythrée dans les résolutions adoptées ce jour, la France se tient prête à explorer toutes les options pour maintenir l'attention du Conseil sur cette question, y compris à travers un nouveau texte du Conseil ou la tenue d'une séance dédiée. Elle encourage l'ensemble des États Membres à maintenir l'attention sur ce différend. La France redit son plein soutien à la stabilité de la région et au règlement des différends territoriaux par des moyens pacifiques.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil, et remercions la délégation chinoise du brio avec lequel elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

La Fédération de Russie a appuyé la résolution contre le groupe terroriste des Chabab (résolution 2713 (2023)), élaborée par le Royaume-Uni. Nous espérons que les mesures qui ont été adoptées apporteront à Mogadiscio une aide importante pour surmonter les difficultés rencontrées depuis de nombreuses années dans la lutte contre ce groupe.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter, vous et votre équipe, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de vous assurer du plein soutien de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

Je remercie les membres du Conseil de leur coopération sur cette résolution (résolution 2713 (2023)), et le Royaume-Uni en particulier de ses efforts en tant que rédacteur. Les États-Unis se félicitent de la prorogation du mandat du Groupe d'experts et du renouvellement de l'embargo sur les armes, de l'interdiction de voyager et

des mesures de gel des avoirs. Nous avons voté pour la résolution, car ces mesures et le rôle du Groupe d'experts dans le suivi de leur mise en œuvre restent essentiels pour promouvoir la paix et la stabilité en Somalie et dans l'ensemble de la région. En outre, ce renouvellement garantit que les activités de supervision et les rapports du Groupe d'experts continueront de nourrir les travaux du Comité des sanctions concernant les Chabab et ceux du Conseil. C'est pourquoi nous attendons avec impatience la nomination rapide des experts, afin qu'ils puissent commencer leur important travail.

Les États-Unis ont également voté pour ce texte car les mesures qui y sont prévues contribueront à limiter l'influence de groupes tels que les Chabab et à remédier aux causes du conflit en Somalie.

Nous nous félicitons des progrès louables accomplis par le Gouvernement somalien en matière de gestion des armes et des stocks. Nous l'encourageons à poursuivre ce travail important.

Nous exhortons tous les États Membres à mettre en œuvre les mesures de sanction en vigueur afin de limiter l'accès des Chabab aux fonds, aux armes et aux autres formes d'appui dont ils ont besoin pour perpétrer des attaques, et de fournir aux institutions de sécurité et de police somaliennes les ressources qu'il leur faut pour combattre le terrorisme et assurer la sécurité des populations.

Nous invitons également nos collègues du Conseil à appuyer les inscriptions, notamment celles des agents des Chabab, sur la liste de sanctions. Ces inscriptions montrent que la communauté internationale est prête à prendre les mesures nécessaires pour faire répondre de leurs actes les personnes qui compromettent la paix, la sécurité et la stabilité de la Somalie et mettre fin à leur impunité.

Les États-Unis sont déçus par l'omission de toute mention concernant Djibouti et l'Érythrée. Nous constatons qu'il n'y a pas eu de progrès notable sur les questions en suspens entre les deux pays. Nous restons déterminés à travailler de manière constructive avec toutes les parties pour appuyer la normalisation des relations entre les deux pays.

Nous sommes engagés envers le peuple somalien et continuerons à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement fédéral somalien, nos collègues du Conseil et toutes les parties prenantes pour contribuer à la paix dans le pays et dans la région.

La séance est levée à 15 h 20.